

Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Vingtième session
Genève, 7 – 11 novembre 2022

NOUVEAU GUIDE DU SYSTÈME DE MADRID

Document établi par le Secrétariat

1. Le service d'enregistrement de Madrid a récemment publié un nouveau *Guide du système de Madrid* (ci-après dénommé "Guide")¹, qui constitue une version entièrement révisée du précédent guide². L'objectif de cette révision est de fournir des informations et des conseils pratiques aux propriétaires de marques souhaitant protéger leurs marques en dehors de leur marché national en vertu du système de Madrid, ainsi que d'informer les offices de propriété intellectuelle qui sont parties contractantes du système de Madrid de leurs rôles et de leurs responsabilités dans le cadre de ce système.
2. Le Guide est doté de titres clairs, d'exemples pratiques et d'une structure logique, ce qui permet de naviguer facilement entre les différents thèmes pertinents à l'aide des signets. Il comprend également des liens directs vers des services en ligne, des informations et des formulaires connexes.
3. Le Guide est divisé en quatre chapitres, qui visent tous à répondre à des besoins particuliers des utilisateurs, qu'il s'agisse d'un titulaire d'enregistrements de marque ou de son mandataire, de l'office d'une partie contractante ou encore d'un pays ou d'une organisation intergouvernementale qui souhaite rejoindre le système de Madrid.

¹ Le *Guide du système de Madrid* est accessible (en anglais) sur le site Web de l'OMPI (publication n° 455/22 de l'OMPI).

² *Guide pour l'enregistrement international des marques en vertu du protocole de Madrid.*

- Le chapitre premier offre un aperçu du système de Madrid et contient des informations utiles pour tous ses utilisateurs, à savoir les déposants, les titulaires d'enregistrements internationaux, leurs mandataires et les fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle des parties contractantes.
 - Le chapitre II a pour but de répondre aux besoins des titulaires et de leurs mandataires en offrant des informations pratiques sur tous les aspects du système de Madrid, tout au long du cycle de vie de l'enregistrement international. Ce chapitre guide les demandeurs et les titulaires tout au long de la procédure de dépôt d'un enregistrement international et des diverses procédures qui peuvent intervenir au cours du cycle de vie d'un enregistrement international, par exemple la désignation postérieure, le changement de titulaire, les modifications des coordonnées du titulaire et le renouvellement. Ce chapitre fournit également des informations sur les diverses communications que les offices des membres désignés peuvent envoyer.
 - Le chapitre III s'adresse aux fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle en mettant l'accent sur les deux rôles que peut endosser un office, soit en qualité d'office d'origine d'une demande d'enregistrement international, soit en qualité d'office d'une partie contractante désignée. Ce chapitre apporte de précieuses informations sur les tâches et les obligations d'un office qui remplit ces deux fonctions, notamment en ce qui concerne la certification de demandes d'enregistrement international ainsi que les nombreuses décisions que ces offices de propriété intellectuelle sont amenés à transmettre concernant la portée de la protection, en qualité d'offices désignés.
 - Le chapitre IV contient des informations utiles pour les pays et les organisations intergouvernementales qui ne sont pas encore parties contractantes du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé "Protocole"). Ce chapitre explique comment se préparer à devenir partie contractante du Protocole et décrit le type de soutien que l'OMPI est en mesure d'apporter aux nouvelles parties contractantes potentielles.
4. Le Guide est actuellement disponible en anglais au format PDF sur le site Web du système de Madrid et sera prochainement traduit en français, arabe, chinois, espagnol et russe. Il fera également l'objet de mises à jour régulières, en fonction des modifications qui seront apportées au cadre juridique et des observations formulées.
5. Le Bureau international accueille favorablement toute forme d'assistance de la part des offices de propriété intellectuelle et des organisations des utilisateurs pour encourager l'utilisation du Guide et faire connaître celui-ci au plus grand nombre. Toute observation ou suggestion concernant des améliorations ou des modifications ultérieures sera la bienvenue.

[Fin du document]